

DIRECTION DE L'ÉDUCATION DE LA VILLE DE LILLE - CELLULE PASS'ENFANT

Hôtel de ville

CS 30 667, 59 033 Lille cedex
Email : inscriptionsscolaires@mairie-lille.fr
<https://lille.espace-famille.net>

COORDONNÉES ET HORAIRES DES MAIRIES DE QUARTIER

Bois-Blancs

18 rue du Pont à Fourchon
Tél : 03 20 17 00 40
Email : boisblancs@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 1er mardi du mois

Faubourg de Béthune

17 avenue Verhaeren
Tél : 03 20 10 96 40
Email : fbgdebethune@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 3ème mardi du mois

Fives

127 ter rue Pierre Legrand
Tél : 03 20 71 46 10
Email : fives@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 3ème mardi du mois

Lille-Centre

31 rue des Fossés
Tél : 03 20 15 97 40
Email : lillecentre@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 1er mardi du mois

Lille-Moulins

215 rue d'Arras
Tél : 03 28 55 09 20
Email : moulins@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 4ème mardi du mois

Lille-Sud

83 rue du Faubourg des Postes
Tél : 03 28 54 02 30
Email : lillesud@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 2ème mardi du mois

Saint-Maurice Pellevoisin

74 rue Saint-Gabriel
Tél : 03 28 36 22 50
Email : stmauricepellevoisin@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 4ème mardi du mois

Vauban-Esquermes

212 A rue Colbert
Tél : 03 28 36 11 73
Email : vaubanesquermes@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 2ème mardi du mois

Vieux-Lille

13 rue de la Halle
Tél : 03 28 38 91 40
Email : vieuxlille@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 2ème mardi du mois

Wazemmes

100 rue de l'Abbé Aerts
Tél : 03 20 12 84 60
Email : wazemmes@mairie-lille.fr

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Fermeture le matin le 3ème mardi du mois



**Votre enfant
entre en maternelle
à la rentrée ?
Ou vous déménagez ?**

**Mode d'emploi
pour l'inscription
scolaire**

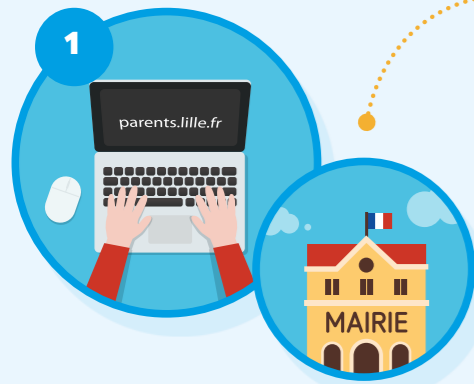
du 15 janvier
au 30 mars



Plus d'infos éducation sur parents.lille.fr



Vous déposez votre demande...



1. Téléchargez le formulaire d'inscription sur parents.lille.fr ou récupérez-le dans l'une des mairies de quartier.

3. Rendez-vous en mairie de quartier avec votre dossier complet.



Entre le **15 janvier et le 30 mars**



Attention, pour certaines mairies de quartier, il est nécessaire de **prendre rendez-vous**.
Coordonnées des mairies de quartier au verso.



2. Remplissez le formulaire et joignez-y les pièces justificatives demandées.

- ✓ Une photocopie de l'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (ou livret de famille ou déclaration sur l'honneur)
- ✓ Un justificatif de domicile récent
- ✓ En cas de séparation ou de divorce, une photocopie du jugement attestant du mode de garde



Comment inscrire votre enfant à l'école ?

du 15 janvier au 30 mars

Nous la traitons...



4. La mairie de quartier enregistre votre dossier et vous conseille l'école la plus proche de chez vous. Elle transmet ensuite l'ensemble des dossiers déposés à la direction éducation de l'hôtel de ville, pour instruction.

Pour la scolarisation d'un enfant né en 2016 (inscription en toute petite section de maternelle), vous devez suivre la même procédure. Vous recevez la réponse par courrier en juin. Les conditions d'accueil de votre enfant sont définies par le directeur/la directrice lors de votre rencontre.

Puis, nous finalisons l'inscription !



Si votre demande d'école est acceptée, il vous faudra **contacter le directeur/la directrice** de l'établissement pour le/la rencontrer. Ce rendez-vous est indispensable pour optimiser les conditions d'accueil de votre enfant.

5. À partir de mi-avril, vous recevez une **réponse par courrier** de la mairie.

Si votre demande d'école n'est pas acceptée, **une autre école vous sera alors proposée**. Il vous faudra ensuite **contacter le directeur/la directrice** de cet établissement pour le/la rencontrer. Ce rendez-vous est indispensable pour optimiser les conditions d'accueil de votre enfant.



Votre enfant est inscrit à l'école !



Vous recevrez ensuite votre Dossier Familial Unique qui vous permettra de **l'inscrire au restaurant scolaire, aux accueils périscolaires et aux accueils de loisirs** sur l'espace famille :
<https://lille.espace-famille.net>
ou dans votre mairie de quartier.